

Covid-19 : Protocole sanitaire

Pour toute question concernant ce protocole sanitaire, contacter cabinet.president@uvsq.fr

En cas d'urgence médicale, contacter le SAMU en faisant le 15 (appel gratuit, 24h/24)

Toutes les activités de l'Université (enseignements, activités de recherche, services administratifs, évènements...) sont actuellement organisées dans des conditions normales de fonctionnement.

→ Que faire si je suis positif au covid-19 ?

Les personnes positives au covid-19 ne sont plus obligées de s'isoler.

En cas de test positif, vous devez :

- Surveiller votre état de santé et contacter un médecin si nécessaire
- Respecter les gestes barrières (port du masque, distanciation physique, lavage des mains)
- Prévenir votre entourage et notamment les personnes croisées les jours précédents l'apparition des symptômes ou votre test
- Eviter les contacts avec les personnes fragiles
- Si votre situation le permet, favoriser le télétravail

→ Que faire si je suis cas contact ?

Si vous êtes cas contact, vous devez :

- Réaliser un test de dépistage
- Respecter les gestes barrières (port du masque, distanciation physique, lavage des mains)
- Eviter les contacts avec les personnes fragiles

→ Que faire si je suis symptomatique ?

Si vous êtes symptomatique, vous devez :

- Réaliser un test de dépistage
- Respecter les gestes barrières (port du masque, distanciation physique, lavage des mains)
- Eviter les contacts avec les personnes fragiles
- Prévenir votre entourage et notamment les personnes croisées les jours précédents l'apparition des symptômes
- Si votre situation le permet, favoriser le télétravail

- **Toute absence de l'Université pour raison médicale doit être signalée (à sa scolarité pour un étudiant, à son supérieur administratif pour un personnel administratif, à son directeur de composante ou laboratoire pour un enseignant/chercheur).**